

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34

➤ présents : 31 ➤ contre :

➤ votants : 34 ➤ blanc :

➤ abstention :

Date de convocation : 19 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chavannes/Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER.

Monsieur Freddy BEREYZIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Christian CATHERIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 pour le service accueil de jour à Replonges.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association AMCAVIPA pour le service accueil de jour situé à Replonges doit être renouvelée.

L'association AMCAVIPA gère le service accueil de jour pour le compte de la Communauté de Communes Bresse et Saône, propriétaire du bâtiment depuis 2011, selon une première convention pluriannuelle d'objectifs signée le 19 juin 2012.

Cette convention, d'une durée de 4 ans, précise le programme d'actions et les conditions de contribution financière de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes apporte une aide financière équivalente à 27% du montant total des coûts éligibles sur l'ensemble de la convention, déterminés à partir du budget prévisionnel fourni par l'association (budget prévisionnel de la première année de mise en place de la convention, soit l'année 2023).

Pour l'année 2023, et les trois années suivantes, la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant équivalent à 25% du montant total annuel estimé des coûts éligibles.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20230925-25092023_131-DE

La subvention est versée en deux fois :

- *un acompte de 50% après le vote du budget de la Communauté de Communes*
- *le solde annuel après réception du bilan financier de l'année écoulée*

La convention est établie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 avec l'association AMCAVIPA pour le service accueil de jour à Replonges.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

